

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES
TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DU 9 NOVEMBRE 2018**

Etaient présents :

M. ANZIANI Alain, M. AUGÉ Antoine, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Jean-Michel, M. CHARBIT David, M. DAVID Michaël, Mme de FRANÇOIS Béatrice, Mme DUSSEAU Joëlle, M. FLORIAN Nicolas, M. JOANDET Franck, M. KOEBERLE Philippe, M. LECUYER Fabien (arrivée à 14H51), M. MANGON Jacques, M. NAFFRICHOUX Cédric, Mme PRIOL Dominique, M. QUERTINMONT Philippe, M. REVOLTE Serge, Mme THIEBAULT Gladys, M. VERGÉ Jean, Mme ZAMBON Josiane.

Excusés ayant donné procuration :

Mme BOST Christine à M. ANZIANI Alain,
Mme DESBORDES Isabelle à M. ANZIANI Alain,
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick,
M. TOUZEAU Jean à M. BOBET Patrick,
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Michaël,
Mme FERREIRA Véronique à Mme de FRANÇOIS Béatrice,
Mme de PEDRO BARRO Sylvie à M. NAFFRICHOUX Cédric,
M. HERITIE Michel à Mme ZAMBON Josiane,
Mme JACQUET Anne-Lise à M. BONNIN Jean-Jacques,
M. LABARDIN Michel à M. LECUYER Fabien.

Excusés :

M. CASABONNE Alain, M. DAVID Jean-Louis, M. DESBLACHES Jean-Paul, M. DUPRAT Christophe, M. GUICHARD Max, M. LECALIER Franck, M. PADIE Jacques, M. RAYNAL Franck, M. ROSSIGNOL-PUECH Clément, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURPIN Daniel, Mme VERSEPUY Agnès.

Assistaient également à la réunion :

Mme BONNEAU Karine, M. BOUC Jean-Louis, Mme CHAMBOISSIER Claire, M. DESBATS Aurélien, Mme FAURIAT Maryse, Mme JOLY Sophie, M. KHALIFA Najib, M. PUJOL Olivier, Mme RANC Fabienne, Mme ROUGER Laetitia, M. ROUVIERE Renaud, M. ZURDO David.

Monsieur Patrick Bobet ouvre la séance en qualité de Président de la commission locale d'évaluation des transferts de charges à 14H36.

1. Adoption du relevé de décisions de la séance du 27 octobre 2017 :

Monsieur Patrick Bobet soumet au vote le relevé de décisions de la séance de la CLETC du 27 octobre 2017.

Votes contre : 0
Abstentions : 0
Votes pour : 29

Le relevé de décisions de la séance du 27 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

2. La mutualisation – Cycle 4

Monsieur Renaud ROUVIERE précise que le cycle 4 de la mutualisation intègre les communes d'Artigues-près-Bordeaux pour la commande publique et de Talence pour le numérique et les systèmes d'information. Quatre agents seront mutualisés dans le cadre de ce cycle.

Par ailleurs, les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort et Le Bouscat étendent leur périmètre mutualisé aux archives.

Après discussion, la méthode d'évaluation de la mutualisation du cycle 4 et les impacts sur les attributions de compensation sont soumis au vote.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 29

Le dossier est adopté à l'unanimité.

3. Les révisions de niveaux de service

Monsieur Renaud ROUVIERE indique qu'il s'agit de prendre en compte les évolutions de niveaux de service intervenues entre les cycles 3 et 4.

Les impacts sur les attributions de compensation sont présentés pour les treize communes concernées.

Monsieur Patrick Bobet soumet au vote ce dossier.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 29

Le dossier est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Fabien LECUYER à 14H51 ce qui porte le nombre de votes à 31 (dont 1 pouvoir).

4. Les révisions des taux de charges de structure

Monsieur Renaud ROUVIERE présente les révisions des taux de charge de structure des communes d'Artigues-près-Bordeaux et Talence ainsi que leur impact sur le montant des attributions de compensation correspondant.

Après discussion, Monsieur Patrick Bobet soumet au vote ce dossier.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 31

Le dossier est adopté à l'unanimité.

5. Les transferts de compétences et régularisations

- Bassens – opération d'aménagement d'intérêt métropolitain – Complément de transfert au titre d'une opération ANRU dans le cadre de la politique de la ville.

Monsieur Renaud ROUVIERE détaille les dispositions de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui ont impliqué l'évolution des compétences de Bordeaux Métropole en matière d'opérations d'aménagement.

A ce titre, Bordeaux Métropole prend en charge un complément de transfert au titre d'une opération ANRU dans le cadre de la politique de la ville de Bassens.

Ce transfert représente ½ équivalent temps plein et impacte uniquement l'attribution de compensation de fonctionnement de la commune.

- Ambès – Régularisation du taux des charges de structure pour les transferts opérés à compter de 2017 – Information.

Une information est ensuite communiquée quant à la régularisation du taux de charges de structure pour les transferts opérés à compter de 2017 (pontons au titre de 2017 et 2018, et espaces dédiés à tout mode de déplacement au titre de 2018).

En accord avec la commune, l'attribution de compensation 2018 intègre déjà ces régularisations.

Le rattrapage au titre de 2017 de 35 € ayant déjà été effectué en 2018, il convient de le neutraliser sur l'attribution de compensation de fonctionnement 2019 de la commune.

Monsieur Patrick Bobet soumet au vote ces dossiers.

Votes contre : 0
Abstentions : 0
Votes pour : 31

Les dossiers sont adoptés à l'unanimité.

Départ de M. Jacques MANGON, ce qui porte le nombre de votes à 30.

6. Synthèse générale

A l'issue de la présentation par M. Renaud ROUVIERE de la synthèse générale des mutualisations et transferts, les membres de la CLETC votent à l'unanimité le montant des attributions de compensation et adoptent le rapport afférent.

Monsieur Patrick Bobet soumet au vote ce dossier.

Votes contre : 0
Abstentions : 0
Votes pour : 30

Le dossier est adopté à l'unanimité. La séance est levée à 15H13.

| Communes | 2019_Impact_annuel_Transferts_Mutualisation_RNS_Rev_Taux_charges_structure sur les AC 2019 | | | |
|-----------------------------|--|--|--|--|
| | 2019_AC_à_percevoir_par_Bordeaux_Metropole_impact_annuel_AC | | 2019_AC_à_verser_par_Bordeaux_Metropole_impact_annuel_AC | |
| | Attribution de compensation investissement | Attribution de compensation fonctionnement | Attribution de compensation investissement | Attribution de compensation fonctionnement |
| AMBARES-ET-LAGRAVE | 7 257 € | - € | - € | 1 284 € |
| AMBES | - € | - € | - € | 35 € |
| ARTIGUES-PRES-BORDEAUX | 301 € | 58 000 € | - € | - € |
| BASSENS | - € | 39 699 € | - € | - € |
| BEGLES | 6 859 € | - € | - € | 28 119 € |
| BLANQUEFORT | 16 497 € | 49 211 € | - € | - € |
| BORDEAUX | 171 334 € | 469 969 € | - € | - € |
| BOULIAC | - € | - € | - € | - € |
| LE BOUSCAT | 4 319 € | 34 002 € | - € | - € |
| BRUGES | 2 191 € | 1 346 € | - € | - € |
| CARBON-BLANC | 1 138 € | 718 € | - € | - € |
| CENON | - € | - € | - € | - € |
| EYSINES | - € | - € | - € | - € |
| FLOIRAC | 11 743 € | 2 864 € | - € | - € |
| GRADIGNAN | - € | - € | - € | - € |
| LE HALLAN | 865 € | 382 € | - € | - € |
| LORMONT | - € | - € | - € | - € |
| MARTIGNAS-SUR-JALLE | - € | - € | - € | - € |
| MERIGNAC | 24 948 € | 7 619 € | - € | - € |
| PAREMPUYRE | - € | - € | - € | - € |
| PESSAC | 10 251 € | 88 014 € | - € | - € |
| SAINTE-AUBIN-DE-MEDOC | 2 701 € | 1 477 € | - € | - € |
| SAINTE-LOUIS-DE-MONTFERRAND | - € | - € | - € | - € |
| SAINTE-MEDARD-EN-JALLES | - € | - € | - € | - € |
| SAINTE-VINCENT-DE-PAUL | - € | - € | - € | - € |
| LE TAILLAN-MEDOC | 490 € | 719 € | - € | - € |
| TALENCE | 246 269 € | 839 922 € | - € | - € |
| VILLENAVE-D'ORNON | - € | - € | - € | - € |
| TOTAL | 507 157 € | 1 593 941 € | 0 € | 29 438 € |